

Département de la Moselle

COMMUNE DE WOUSTVILLER

Arrondissement de Sarreguemines

PROCES VERBAL DE SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL



**Séance du 06 février 2024 à 18 h 30.**

Sous la présidence de  
Madame Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Maire.

Madame le Maire ouvre la séance à 18 h 30 salue l'assemblée et remercie de leur présence. Elle remercie également très chaleureusement tous les élus et conjoints pour leur aide aux manifestations qui se sont déroulées ces dernières semaines.

Madame le Maire donne ensuite la parole à Robert WEISKIRCHER qui procède à l'appel.

**Membres du conseil présents :**

Mmes Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF – Emilie BETTINGER – Mariette BRÉITUNG – Géraldine BUBEL – Véronique CLOSSET – Barbara GROSS – Aline PORTE – Marie-France RAKOWSKI – Jeanne SCHWARTZ  
MM. Claudé HOENIG – Jean-Claude VOGEL – Francis WEISHAR – Robert WEISKIRCHER

**Membres du conseil représentés (pouvoir) :**

Mme

MM. Jean-Michel GABRIEL – Patrick GUTHAPFEL – Jean-Luc LUTRINGER – Mikaël MARTIN – Guillaume STREIFF

**Membres du conseil excusés :**

Mmes Christelle BAUR –

MM. Christophe BORN – Régis BRUCKER-

Membre(s) absent(s) :

Mme Sophie DUCRET

MM. Raphaël MÜLLER

**Secrétaire de séance :**

Sylvie PARZYBOK-GALERA

**Quorum :**

- Conseillers élus 23
- Conseillers en fonctions 23
- Conseillers présents 13

Le quorum est atteint.

**Ordre du Jour :**



1. Résultat adjudication de la chasse communale - lot 1
2. Frais de secrétariat chasse communale 2024-2033
3. Tarification billetterie salle W carnaval 2024
4. Demande de location gymnase association extérieure
5. Divers et communication

## **Approbation du procès verbal de la séance du : 16 JANVIER 2024**

Procès-verbal approuvé par 16 voix pour et 2 abstentions.

### **Délibérations adoptés :**

#### **1. RESULTAT ADJUDICATION CHASSE COMMUNALE LOT 1**

Faisant suite à la séance d'adjudication publique de la chasse communale du 29 janvier 2024, le maire informe le conseil municipal des résultats de ladite adjudication.

Il en résulte que le lot n°1 a été adjugé à Monsieur BERGERET Nicolas pour la somme de 3543 € annuel pour une superficie de 590ha 41a 12ca.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- autorise le Maire à conclure la signature du bail avec Monsieur BERGERET Nicolas, domicilié 11 rue de la Chapelle à ERNESTVILLER pour le lot unique n°1
- charge le maire de l'exécution des modalités de publicité.

Délibération adoptée à l'unanimité des voix des membres présents.

#### **2. FRAIS DE SECRETARIAT LOCATION DE CHASSE COMMUNALE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix des membres présents, décide d'attribuer à Madame MATHIS Marilyne une indemnité forfaitaire de 196.15 euros.

#### **3. TARIFICATION BILLETTERIE SALLE W**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet d'animation pour le Carnaval des enfants, le dimanche 25 février 2024 et propose la tarification suivante :

3 € par adulte / gratuit pour les enfants  
Les billets ne seront ni remboursés ni repris.

Les tarifs sont approuvés à l'unanimité des voix des membres présents.

#### **4. DEMANDE DE LOCATION AIRE DE JEUX GYMNASE ET COMPLEXE**

Au vu des demandes de location des aires de jeux du Gymnase et Complexe, émanant d'usagers ou associations extérieurs pour l'organisation d'événements divers :

Madame le Maire propose de donner une suite favorable aux demandes de location moyennant le paiement d'une location forfaitaire de 250 € et un cautionnement à hauteur de 1000 €.

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 2 voix contre, autorise Madame le Maire à procéder à la location des gymnases à 250 € et de fixer le cautionnement à 1000 €.



---

Tous les points ayant été épuisés, Madame le Maire après avoir remercié les membres du conseil municipal, le personnel communal présent, lève la séance à 19 H 30.

La fiche de présence étant signée par les membres présents à l'exception des conseillers municipaux suivants :

- Madame Barbara Gross, Monsieur Jean-Michel Gabriel représenté par Mme Barbara Gross

---

*Le procès-verbal est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires de séance (art. L 2121-15).*

Procès-verbal arrêté le : 13 février à l'unanimité des voix des membres présents

Madame le Maire,  
Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF

Le secrétaire de séance,  
Sylvie PARZYBOK-GALERA

